ii



Projet de centre 2025-2030

CPMS HUY 2

Centre PMS Huy 2
Rue des Augustins 44
4500 Huy

[1] CPMS HUY 2

Table des matières

- Introduction
- Renseignements généraux :
    - Identification du centre
        - Coordonnées du centre
        - Coordonnées du PO
    - Etablissements scolaires desservis : caractéristiques (niveau, ordinaire, spécialisés)
    - Caractéristiques de la population
- Réalité spécifique du centre
- L'équipe :
    - Composition de l'équipe
    - Réunions d'équipe
- Valeurs
    - Valeurs qui sous-tendent les actions
    - Référence au programme spécifique du PO
    - Références communes en ASBL- Valeurs et philosophie du centre
- Identité PMS
- Missions principales et axes prioritaires de travail /Objectifs prioritaires
    - Exemples
    - Objectifs /moyens/Public
- Partenaires/réseau
    - Pôles
    - SOS enfants
    - PSE
    - A construire… SAJ, SSM et autres spécialistes.

- Perspectives
    - Thèmes et réflexions transversaux
        - Fonctionnement du centre : gestion du temps, organisation du travail, priorisation…
        - Mise en œuvre de notre projet de centre
        - Thèmes à aborder et en réflexion : AR, Familles précarisées, Evras, absentéisme…

- Conclusions

Préambule

Selon la législation en vigueur, les Centres PMS sont tenus de rédiger leur projet de centre pour les cinq prochaines années.

Le secteur des CPMS en attente de la mise en place de la réforme dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'Excellence, nous rédigeons notre projet de centre pour 2025-2030 sur base de la législation actuelle.

Introduction

Ce projet de centre 2025-2030, s'écarte du précédent.

En effet, à la suite de la période sanitaire, le travail de terrain s'est modifié, complexifié. Nous avons pu constater une augmentation du nombre de demandes, des situations familiales complexes avec un impact conséquent sur notre travail.

A l'heure où nous rédigeons ce projet, l'avenir de notre centre reste incertain. La réforme des CPMS est en cours, avec un impact sur le personnel, perte d'un ETP, mais aussi probablement sur leurs missions. Associé à l'évolution du contexte scolaire et à la mise en place du Pacte pour un enseignement d'excellence, et à l'arrivée de nouveaux collaborateurs au sein des établissements scolaires (notamment les pôles territoriaux), notre PMS doit se réinventer, se réajuster.

Notre projet de centre se veut non seulement un outil de travail, un point de repère pour les agents. Ce nouveau projet de centre est un plan de pilotage alimenté de regards réflexifs portés sur notre pratique professionnelle, d'hypothèses et de mises en pratique pour les années à venir.

Au vu de notre structure institutionnelle actuelle, celui-ci sera revu et réajusté annuellement afin d'adapter notre travail aux besoins du terrain.

Il servira également d'outil de visibilité et de référence auprès des établissements scolaires et partenaires extérieurs avec lesquels nous collaborons. Nous pensons réaliser une synthèse de ce dernier qui sera remise aux directions d'écoles partenaires lors de notre rencontre annuelle.

I. Renseignements généraux

a. Identification du centre :

- Coordonnées du centre

Centre PMS Libre de Huy 2

Rue des Augustins 44

4500 Huy

Mail : direction.huy2@cpmslibreshw.be

- Coordonnées Du Pouvoir Organisateur :

ASBL Centre Psycho-Médico-Sociaux libres de Huy-Hesbaye-Condroz

Président : Mr Philippe Sonck

Rue des Augustins, 44

4500 Huy

Mail : sonck.philippe@cpmslibreshw.be

Identité du Pouvoir Organisateur (P.O.)

Le siège social du Pouvoir Organisateur « ASBL Centres psycho-médico-sociaux Libres Huy-Hesbaye-Condroz » est situé rue des Augustins, 44 à 4500 Huy. L'ASBL couvre un territoire éducatif vaste, intégrant l'enseignement maternel, primaire et secondaire, ainsi que l'enseignement spécialisé et le CEFA.

Ce rôle central en fait un acteur clé dans l'accompagnement des jeunes et des familles.

L'Organe d'Administration de l'ASBL est composé de :

Philippe SONCK – Président

Tanguy LEGRELLE – Vice-président et secrétaire

Louis DELCROIX – Trésorier

Wendy FOHN – Administratrice

Jean-Marie LEDAIN – Administrateur

Sandrine DUCHESNE – Invitée permanente

Vincianne SCHUL – Invitée permanente

Laurie DEMASY – Invitée permanente

Bénédicte MARTIN -Invitée permanente

Vinciane DUPAS – Invitée permanente

Vinciane LARUELLE– Invitée permanente

Isabelle PEFFER-Administratrice

b. Etablissements scolaires partenaires

Notre CPMS travaille en partenariat avec 27 écoles et implantations et assure la guidance de plus de 5700 élèves de 2 ans et demi jusqu'à 18 ans, issus de l'enseignement ordinaire ainsi que l'enseignement spécialisé primaire.

Notre centre dessert principalement des écoles fondamentales ordinaires, mais également une école fondamentale spécialisée et une école secondaire.

- Enseignement maternel :

Ecole SAINTE-THERESE Place Joseph Wauters, 7a, 4210 MARNEFFE-BURDINNE

Ecole MATERNELLE LIBRE rue du Centre, 11, 4500 HUY (TIHANGE)

- Enseignement fondamental :

Ecole DON BOSCO, rue de la Cloche, 41A, 4540 AMAY

Ecole SAINT-PIERRE, rue Vinâve, 11C, 4540 AMPSIN

Ecole SAINT-MARTIN Thier de Messe, 4, 4520 WANZE (ANTHEIT)

Ecole SAINT-MAXIMIN rue du Centre, 22, 4160 ANTHISNES

Ecole SAINT-JOSEPH rue des Grottes, 29, 4170 COMBLAIN-AU-PONT

Ecole SAINT-FRANCOIS rue de Surlemez, 3, 4218 COUTHUIN (HERON)

Abbaye de Flône SAINT-JOSEPH chaussée Romaine, 2, 4540 AMAY (FLONE)

Ecole communale de TINLOT rue de Liège, 9, 4557 FRAITURE

Ecole SAINTE-MARIE Ch. d'Andenne, 97, 4500 GIVES (BEN-AHIN)

Ecole SAINT-JOSEPH Raidillon du Thier, 2, 4180 HAMOIR

Ecole fondamentale SAINT QUIRIN rue Entre deux portes, 75, 4500 HUY

Ecole St-LOUIS /Ste-MARIE rue des Sœurs Grises, 10, 4500 HUY

Ecole SAINT-MARTIN rue Rolée, 4, 4550 NANDRIN

Ecole SACRE-CŒUR rue des écoles, 7, 4170 POULSEUR

Ecole du SACRE-CŒUR rue Maflot,30, 4120 NEUPRE-ROTHEUX (implantation primaire)

Ecole du SACRE-CŒUR rue Duchêne, 11, 4120 NEUPRE-ROTHEUX (implantation maternelle)

Ecole DON BOSCO rue Solovaz, 15B, 4470 SAINT-GEORGES

Institut du SACRE-CŒUR rue sous-les-Roches, 2, 4500 STATTE (HUY)

Ecole SAINT-LOUIS Route de Strée, 24, 4577 STREE

Implantation Ecole fondamentale SAINT MARTIN, rue de l'église 30, 4557 TINLOT

Ecole de la SAINTE-FAMILLE rue des Messes, 7, 4577 VIERSET-BARSE

Ecole SAINT-MARTIN rue Neuve, 8, 4530 VILLERS-LE-BOUILLET

Implantation Ecole SAINTE-MARIE rue Joseph Wauters, 11, 4530 WARNANT-DREYE

- Enseignement fondamental spécialisé :

Ecole SAINTE-CLAIRE rue des Larrons, 8, 4500 HUY (enseignement spécialisé)

- Enseignement secondaire :

Collège SAINT QUIRIN rue Entre-deux portes, 75, 4500 HUY

Pôles concernés par nos établissements :

- Pôle de Geer :

Coordonnatrice du Pôle Libre : Stéphanie Henrotte
Rue du Sacré Cœur, 7 à 4260 Braives
0481 / 10 14 76
Stephanie.henrotte@polelibrehw.be

- Pôle de Liège :

Coordinatrice du Pôle fondamental Libre : Marianne Remi

Place Ferrer,11

4000 Liège

0476/691395

poleterritorialfondamental@polelescastorsa.be

C. Caractéristiques de la population

Le contexte est principalement rural. La population scolaire est très diversifiée, y compris du point de vue socio-économique.

Les besoins de nos écoles, de par leurs spécificités propres, sont très divers et nécessitent des modalités d'intervention adaptées. Cette particularité constitue une richesse et une ouverture sur la différence.

Nos interventions sont tout autant d'accompagner les enfants, leurs familles, en tenant compte de leur rythme et de leurs ressources, que d'accompagner les enseignants dans leur quotidien avec les enfants dans le contexte spécifique de leur école.

Les services d'aide extérieurs étant de plus en plus saturés ces dernières années, notre prise en charge a dû, dès lors, s'adapter : suivis de plus longue durée, (ce qui dépasse quelques fois notre mission de guidance), entretiens de co-construction, mobilisation des ressources familiales, réflexion avec les enseignants et les parents en vue du soutien à l'enfant, accompagnement des familles dans les services de 2° ligne. Une de nos écoles fondamentales est également une école dite « inclusive » générant une approche particulière des situations. Il en va de même pour l'école spécialisée qui nous occupe.

II. Réalité spécifique de notre centre :

La zone géographique couverte est étendue et couvre un rayon de 30 km autour de Huy.

Notre CPMS est un centre mixte avec une majorité d'établissements scolaires fondamental, une école spécialisée et une école secondaire.

Situé en plein centre de Huy, nous devons effectuer de nombreux déplacements et faire preuve de flexibilité et d'organisation afin de couvrir l'entièreté de nos établissements.

- <u>Zone géographique desservie</u>



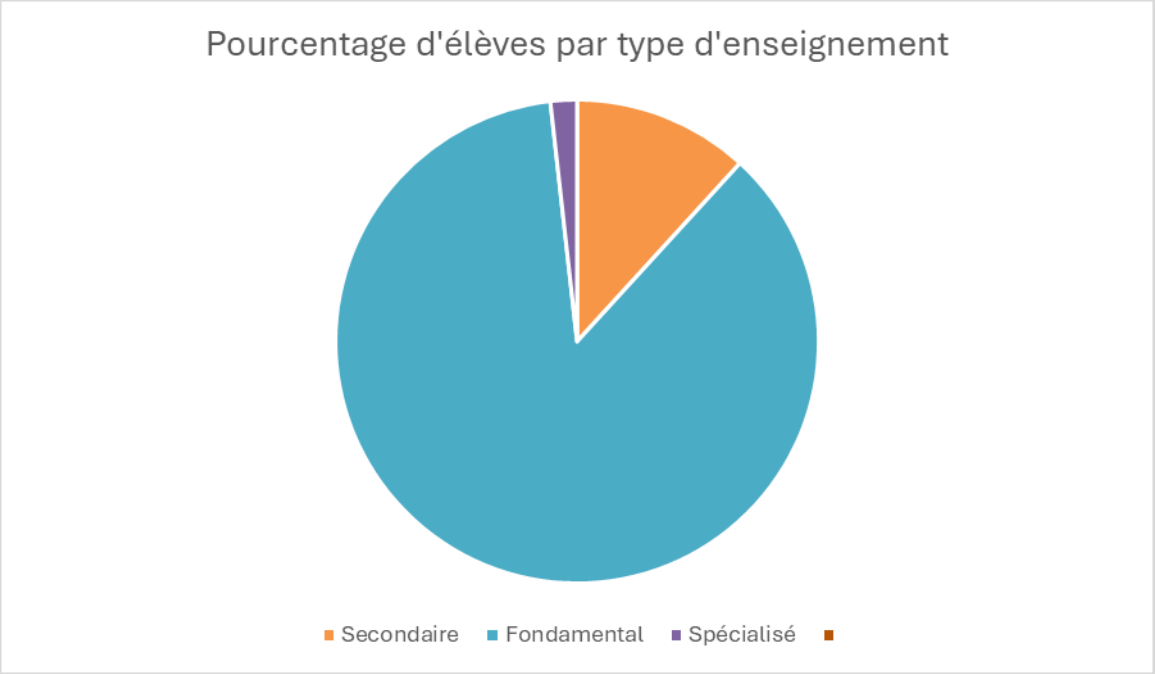

III. L'équipe PMS

Le CPMS Libre de Huy 2 fait partie de l'ASBL Centres Psycho-Médico-Sociaux Libres Huy-Hesbaye-Condroz, avec deux autres centres le CPMS de Huy 1 et le CPMS de Waremme.

Notre centre PMS est constitué de 14 agents.

Cela correspond à 8,5 équivalents temps-plein répartis comme suit :

1 direction, 2 conseillers psycho-pédagogiques, 2 auxiliaires sociaux, 1 auxiliaire paramédical (vu la perte d'un auxiliaire paramédical), 1 auxiliaire psycho-pédagogique,1,5 auxiliaires logopédiques.

Directrice :

Vincianne Schul (TP) (FF)

Conseillères psycho-pédagogiques :

Vinciane DUPAS (½ tps),

Aurélie LEPOT (½ tps),

Gaetane Van de Vyvere (½ tps),

Auxiliaire psycho-pédagogique :

Inès HONINGS (TP)

Assistantes sociales :

Céline GILLET (TP)

Anne RASSARD (TP)

Auxiliaires paramédicales :

Stéphanie MINSIER (4/5 tps),

Valérie DELVENNE (1/5tps)

Auxiliaires Logopédiques :

Caroline LYON LYNCH (3/5 TP),

Raphaëlle BUTTIENS (1/2 tps)

Alexandra BOCKIAU (1/5 tps)

Réunions d'équipe/concertations

- Les réunions d'équipe ont lieu au centre à raison d'une fois tous les 15 jours (soit ½ journée, soit une journée entière) selon un canevas mis à disposition de l'équipe.
  Ce moment se veut un temps d'échange d'informations, d'outils, de retours de formation, de partage d'informations (législation) et de rencontre avec des services extérieurs.
- Le temps de travail, de réflexion, de concertation en groupe ou en sous-équipe a lieu chaque mardi après-midi sous forme de GAD (groupe d'analyse de la demande), d'intervision et de réunions de concertation.
- L'intégration des nouveaux agents

L'arrivée de nouveaux agents nous a permis de réfléchir sur certains de nos fonctionnements :

  - Réflexion en cours afin d'envisager des personnes de référence pour accompagner les nouveaux agents. Actuellement, il existe une forme de « parrainage » en fonction de la disponibilité et des compétences.
  - Mise en avant des différents fonctionnements en sous-équipes (ce qui ne facilite pas l'intégration des nouveaux agents). Travail en équipe sur les points communs aux différentes façons de travailler en termes de bénéfices et contraintes.

Travailler la cohésion, la communication au sein de l'équipe et la complémentarité :

La mutualisation / complémentarité des compétences :

- Création de 3 “pools” afin de renforcer la complémentarité et le travail d’équipe :
    - Un agent référent pour les questions en lien avec le spécialisé,
    - Un agent pour l’aspect “psychologique” (questionnement quant au testing, à l’orientation vers des services extérieurs...)
    - Un agent désigné pour les animations et mise en place de projets de prévention.

Cohésion :

- Chaque réunion débute par un brise-glace (ce qui permet une meilleure connaissance de l’autre)
- Teambuilding à raison d’une fois par an afin de favoriser la cohésion d’équipe.
- Lors de chaque bilan, à mi-année et en fin d’année, nous partageons un moment convivial autour d’un repas.

Communication :

Au niveau institutionnel :

- Formation en équipe à une initiation à la PNL en 2024-2025
- Mise en place d’une supervision : en cours. Celle-ci a débuté en mai 2025 et se poursuivra sur deux années scolaires.

Informations / canaux de communication :

- “Flash Info”: document envoyé par mail tous les 15 jours reprenant diverses informations dont les synthèses de circulaires
- PV réunions d’équipe
- Mails/ sms.

IV. Valeurs qui sous-tendent nos actions et référence au programme spécifique du PO.

Valeurs

Adaptabilité/flexibilité

Travail de collaboration/d'équipe

Bienveillance/empathie

- Travail en équipe pluridisciplinaire
- Gratuité
- Indépendant des écoles
- Neutralité
- Secret professionnel
- Non contraignant
- Obligation de l'accord parental pour les enfants du fondamental (pas pour l'Ens. Spécialisé et le secondaire)

Nos valeurs - principes et balises

En référence à ce projet, nos CPMS promeuvent des valeurs humaines, telles que **le respect de l'autre, la solidarité, la confiance dans les possibilités de chacun et la créativité. Ceci nécessite naturellement de la bienveillance, de l'adaptabilité et un travail de collaboration au sein de notre équipe.**

Les équipes de nos centres PMS mettent le jeune et sa famille au centre de leurs actions. Elles cherchent avec eux à découvrir et mobiliser leurs propres ressources et à ouvrir le champ des possibles afin de les rendre acteurs de leurs vies et de leurs choix de manière autonome.

Les centres PMS sont des services publics entièrement **gratuits**, **consultatifs**. Les centres PMS se refusent à assurer tout mandat de contrôle social. Ils inscrivent leur travail de façon bienveillante dans le respect du **secret professionnel et avec professionnalisme**.

L'indépendance et la neutralité par rapport aux établissements scolaires est la base d'un réel partenariat avec les écoles.

Méthodologie prônée par le PO et intégrée dans nos pratiques

Les centres PMS adoptent une méthodologie rigoureuse et humaniste.

Ils constituent **un lieu d'accueil et d'écoute** en offrant un espace de parole sécurisé où chacun se sent entendu sans jugement.

Les CPMS adopte **une approche interdisciplinaire,** articulant différentes compétences spécifiques au sein de leurs équipes.

Ils font preuve d'une grande **rigueur dans l'intervention et de professionnalisme.** Leurs interventions sont basées sur des outils validés scientifiquement et des pratiques éprouvées et soutenues par une formation continuée des équipes pour s'adapter aux nouveaux défis.

Ils veillent à **l'évaluation régulière de l'adéquation des méthodes utilisées** en fonction des objectifs poursuivis et font preuve d'adaptation en fonction des évolutions sociétales et des retours des partenaires.

Ils développent une **connaissance optimale des ressources locales** et cherchent à développer un travail en réseau pour répondre au mieux aux situations rencontrées.

Les CPMS font preuve de **réflexion sur l'évolution** du contexte social, scolaire, sanitaire et culturel des consultants

Les CPMS constituent un **service de première ligne.**

Références communes aux trois centres

Le projet de PO est non seulement une base commune aux trois centres PMS.

Par ailleurs, les trois axes prioritaires développés dans chaque centre sont similaires.

Au niveau des procédures internes, nous tentons de mutualiser nos pratiques : travail sur le ROI en présence d'un membre du PO, partage d'outils, constitution de groupes de travail inter-centres, réflexions communes entre les 3 directions, supervision des 3 directions, mise en place de réunions avec le président et vice-président, partage d'informations essentielles en lien avec la législation, participation à des formations

communes, travail de réseautage commun (invitation des mêmes partenaires lors de réunions d'équipe), rédaction d'un flash info commun aux trois centres, organisation de journées ASBL…

Identité PMS

Le Centre PMS de Huy 2 est un service de première ligne, gratuit et généraliste qui fonctionne sur base d'une **approche pluridisciplinaire**, qui met en avant le travail collaboratif et l'accompagnement continu des élèves. Les membres du CPMS travaillent ensemble en mettant à profit leurs compétences complémentaires (psychologues, assistants sociaux, infirmières sociales et logopèdes). Cette collaboration interne en sous-équipe, et en équipe élargie permet d'offrir un accompagnement global et cohérent aux élèves.

Nous sommes des **partenaires privilégiés de l'école**. L'un de nos objectifs prioritaires est donc d'établir/maintenir du lien avec les directions et les équipes éducatives afin de favoriser une prise en charge concertée et optimale.

Contact avec les services extérieurs et les familles : Le CPMS joue un rôle de relais vers les services extérieurs. La connaissance du réseau est donc primordiale afin d'orienter au mieux vers la seconde ligne.

V. Missions et axes de travail /Objectifs prioritaires

- Missions principales

Le décret de la Communauté française de 2006 définit les missions des centres PMS autour de 8 axes. Nous avons fondé notre projet autour de ces 8 axes tout en nous inscrivant dans le programme spécifique de notre Pouvoir Organisateur.

Ce programme spécifique se réfère aux valeurs des « Missions de l'Ecole Chrétienne » et à la « Charte des Centres psycho-médico-sociaux ».

Rappelons les trois missions essentielles confiées aux centres PMS :

1. « Promouvoir les conditions psychologiques, psycho-pédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique ;

2. Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle. A cette fin les centres mobiliseront, entre autres, les ressources disponibles de l'environnement familial, social et scolaire de l'élève ;

3. Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnel et de son insertion socio-professionnelle. »

(Décret mission des centres PMS 2006, article 6)

- Axes de travail

Notre projet de centre met l'enfant et le jeune au cœur de nos préoccupations.

Le programme des Centres PMS s'articule autour des 8 axes :

1) L'offre de services aux consultants :
2) La réponse aux demandes des consultants :
3) Les actions de prévention :
4) Le repérage des difficultés :
5) Le diagnostic et la guidance :
6) L'orientation scolaire et professionnelle :
7) Le soutien à la parentalité :
8) L'éducation à la santé :

Activités liées aux différents axes

Axe 1 : Offre de services

Offre de services aux consultants : informer les élèves, leurs parents et les écoles

	Fondamental	Ens. Spécialisé	Secondaire	Période de l'année
Coordonnées du CPMS transmises à l'école (Bulletin école, journal de l'école…)	x	x	x	En septembre

Affiches présentant les agents attribués à l'école et disposées dans les écoles	x	x	x	En début d'année scolaire
Cartes de visite + folders	x	x	x	En septembre et en fonction des besoins
Présentation des missions du CPMS adaptés à la demande	x	x	x	A la demande des écoles ou si nous pensons que le cadre de nos missions doit être rappelé
Journée rencontre Directions écoles et CPMS	x	x	x	Une fois par an en début d'année scolaire et en fin d'année/ à la demande
Courrier et/ou contact avec parents	x	x	x	Tout au long des suivis
Réunion de concertation avec partenaires	x	x	x	Tout au long de l'année scolaire
Site internet	x	x	x	En ligne/ à compléter
Présentation du CPMS lors de la réunion de rentrée	x (en fonction des demandes)	x	x (1° secondaire)	Dans le courant septembre

Concernant l'école de l'enseignement spécialisé avec laquelle nous travaillons, l'ensemble des parents des nouveaux élèves sont contactés et un entretien leur est proposé.

Axe 2 : Réponses aux demandes

Réponses aux demandes : Analyse, suite accordée, assurer un retour d'information au demandeur

	Fondamental	Spécialisé	Secondaire	Période de l'année
Permanence téléphonique/secrétariat	x	x	x	Durant toute l'année en matinée
Accueil des demandes	x	x	x	Durant toute l'année
Analyse des demandes	x	x	x	Durant toute l'année
Concertations en sous-équipes pluridisciplinaire	x	x	x	Durant toute l'année
Entretiens avec le jeune	x	x	x	Durant toute l'année
Entretiens avec les parents	x	x	x	Durant toute l'année, en ens spec, lors de chaque nouvelle entrée d'un élève
Concertations avec les équipes éducatives	x	x	x	Durant toute l'année ; planning établi début d'année
Concertations avec le réseau, les services extérieurs	x	x	x	Durant toute l'année, à la demande

Temps déterminés par école-Permanence sur le terrain	x	x	x	Durant toute l'année
Réponses téléphoniques par les agents	x	x	x	Durant toute l'année
Réponses Mails	x	x	x	Durant toute l'année
Transmission d'informations/outils	x	x	x	Durant toute l'année
Soutien et intervention à l'équipe éducative et aux élèves lors de situations de crise	x	x	x	A la demande

Pour tout suivi, nous demandons l'accord parental avant de voir l'enfant concerné.

Néamoins, dans l'enseignement spécialisé, la guidance est automatique (à savoir pas besoin de l'accord parental).

Axe 3 : Actions de prévention :

Activités collectives au sein des classes, séances d'information, animations de groupe, projet de promotion de la santé, partenariat avec écoles, services extérieurs et parents.

	Fondamental	Ens.spécialisé	Secondaire	Période de l'année
Observation en Maternelles	x	X (à partir de septembre 2026 vu ouverture d'une classe)		Durant toute l'année
Observation en classe (à la demande du corps ens.)	x	x		Durant toute l'année
Concertations avec l'école lors des difficultés rencontrées	x	x	x	Durant toute l'année

Courriers (mails)/rencontre des parents si problèmes suspectés	x	x	x	En réponse aux demandes
Projet prévention en partenariat	x	x	x	Durant toute l'année
Animations en classe sur divers thèmes	x	x	x	En fonction du niveau et des besoins

Cet axe a été particulièrement développé en 2024-2025 sur diverses thématiques, à la demande des écoles ou à l'initiative des agents. Un pool « Prévention/animation » a été créé avec l'objectif de réfléchir, recenser les différents outils, ressources internes les plus adéquats en réponse à la demande et/ou besoin, avec la perspective d'une reproduction annuelle des projets mis en œuvre.

Axe 4 : Repérage des difficultés :

Dès l'entrée en maternelle et tout au long de la scolarité de l'élève : observations en classe, réunions de parents, conseils de classe, entretiens individuels.

	Fondamental	Ens. spécialisé	Secondaire	Période de l'année
Conseils de classe	x	x	x	Durant toute l'année (3 à 4 fois par an)
Observation en classe	x	x	x	Durant toute l'année
Animations en classe	x	x	x	Durant toute l'année
Concertation avec l'équipe éducative	x	x	x	Durant toute l'année
Concertations avec partenaires / spécialistes	x	x	x	Durant toute l'année
Concertation en équipe	x	x	x	Durant toute l'année

Entretiens parents	x	x	x	Durant toute l'année
Entretiens Eleves	x	x	x	Durant toute l'année
Bilans psycho-pédagogiques	x	x	x	Durant toute l'année
Réunions de parents		x	x	Durant toute l'année

Axe 5 : Diagnostic et guidance :

Approche globale de l'élève, création de liens entre l'école et les institutions extérieures, mise en commun des observations issues des diverses disciplines, évaluation de l'ensemble des données psycho-médico-sociales.

	Fondamental	Ens. spec	Secondaire	
Réponses aux demandes	x	x	x	
Observations en classe	x	x	x	Durant toute l'année
Concertations avec l'équipe éducative	x	x	x	Durant toute l'année
Bilan psycho-péda	x	x	x	Durant toute l'année
Entretiens élèves/parents*	x	x	x	Durant toute l'année
Suivis /orientation partenaires	x	x	x	En fonction des besoins
Concertation avec la direction PMS dans le cadre de la délivrance d'avis et attestations Réponses aux demandes	x	x	x	Durant toute l'année
Concertation avec pôles et équipe éducative/mise en place d'outils	x	x	x	Durant toute l'année

Contact avec spécialistes	x	x	x	A la demande
Visite avec les parents de structures adéquates	x	x	x	A la demande
Rédaction d'avis et attestations	x	x	x	Selon les besoins

*Lors d'une orientation vers le spécialisé, nous mettons l'accent particulièrement sur un accompagnement spécifique des parents (qui ont quelque fois besoin de temps pour accepter la différence de leur enfant) et de l'enfant afin de l'orienter au mieux.

Afin de collaborer au mieux en vue du bien-être de l'enfant, nous organisons des rencontres entre nos agents et le personnel des pôles territoriaux annuellement.

Axe 6 : Orientation scolaire et professionnelle :

Aide par rapport aux choix d'études et de profession, outils, tests, animations de groupes, entretiens individuels, entretiens élève/parents.

	Fondamental	Ens. spécialisé	Secondaire	Période de l'année
Animations en classe	x	x	x	Durant toute l'année
Concertation avec l'équipe éducative	x	x	x	Durant toute l'année
Concertations avec partenaires / spécialistes	x	x	x	Durant toute l'année
Concertation en équipe	x	x	x	Durant toute l'année
Entretiens parents	x	x	x	Durant toute l'année
Entretiens Eleves	x	x	x	Durant toute l'année
Bilans psycho-pédagogiques	x	x	x	Durant toute l'année
Réunions de parents	x	x (Tous les parents des enfants sortants sont vus)	x	Suivant les demandes parentales

Maintien	x			
Avancement	x			

Axe 7 : Le soutien à la parentalité

En CPMS, le terme d'accompagnement est le plus usité pour qualifier nos interventions. En répondant à leurs demandes et en fonction de leurs besoins, l'agent **accompagne** les familles en s'ajustant à elles (même espace, même temps, même rythme).

Toutefois, dans des situations plus sensibles, à un instant T, la notion de **soutien** semble plus appropriée, les besoins des familles et de l'élève étant à certains moments particulièrement importants et leurs ressources moins disponibles.

Qu'est-ce que le soutien et l'accompagnement à la parentalité ?

- Reconnaissance et valorisation des ressources et compétences familiales,

- Faciliter et renforcer le dialogue famille-école,

- Travailler en partenariat et en réseau.

- Suivis et accompagnement des parents lorsque ceux-ci ont besoin de prendre du recul, de réfléchir.

	Fondamental	Ens. spécialisé	Secondaire	Période de l'année
Entretiens parents-suivis	x	x	x	Réponse à une demande
Rencontre lors de réunions avec partenaires extérieurs	x	x	x	Au cas par cas
Contacts téléphoniques avec réseau	x	x	x	Au cas par cas
Visite avec les parents de structures adéquates	x		x	Au cas par cas
Rencontre avec les parents lors		x		Lors de chaque nouvelle

de l'arrivée des enfants				entrée d'un enfant

"Le Centre PMS veille à rendre l'élève et sa famille acteurs de leur évolution sans se substituer à eux. Il devra parfois aller à la rencontre des familles pour les aider à exprimer leur demande, notamment quand des signaux d'alerte auront été repérés et transmis par l'école ou un tiers. Il interviendra le plus souvent directement auprès des familles mais pourra également rappeler et guider les équipes éducatives dans cette démarche de soutien à la parentalité" (extrait du Conseil Supérieur des CPMS- soutien à la parentalité, septembre 2025.)

Axe 8 : L'éducation à la santé :

L'éducation à la santé, c'est :

	Fondamental	Ens.spec	Secondaire	Période de l'année
Séances d'information	x	x	x	Durant l'année scolaire
Education affective et sexuelle	x	x	x	En réponse à la demande de la Direction Ecole
Animations de groupes sur des thèmes spécifiques	x	x	x	Ponctuellement, à la demande et après avoir travaillé la demande avec la direction d'école.
Co-construction d'animations en interne et avec partenaires extérieurs	x	x	x	A la demande
Concertations et préparation des interventions	x	x	x	Suivant les besoins et demandes
Mise en place de projets de prévention	x	x	x	
Echanges avec PSE sur des suivis	x	x	x	Mise en place d'une collaboration en 2025.

Suivis d'enfants avec problèmes de santé	x	x	x	En collaboration avec le PSE et l'école

AXES DE TRAVAIL

Avec le souci d'adapter au mieux nos pratiques aux besoins, aux réalités et à l'évolution du contexte, le projet de centre s'articule autour des **3 axes de travail** que nous avons sélectionnés en priorité parmi les 8 axes proposés par le décret mission :

2. **La réponse aux demandes**

3. **Les actions de prévention**

7. **Le soutien à la parentalité**

Ce projet de centre étant un plan de pilotage, les 3 axes sélectionnés constitueront notre ligne directrice. Toutefois, ce projet sera revu et retravaillé annuellement. C'est pourquoi cette année (2025-2026), l'équipe mettra plus particulièrement le focus sur la réponse aux demandes.

Année 2025-2026

I. La réponse aux demandes des consultants

Le souhait de toute l'équipe est d'accueillir au mieux toute demande et ce, dans des conditions optimales. Pour ce faire, nous soulignons l'importance de **l'analyse de la demande.**

L'année 2025-2026, une nouvelle procédure a été mise en place.

- **Un agent est désigné référent pour chaque école.** Celui-ci recueille l'ensemble des demandes qui lui sont adressées (temps d'exploration de la demande).
- Afin d'**analyser les demandes et proposer les interventions les plus pertinentes**, toutes les requêtes sont réfléchies **en sous-équipes pluridisciplinaires** lors de concertations régulières systématiques et instituées comme telles. Ce fonctionnement tient compte des disponibilités de chaque agent et devrait permettre une réponse adéquate et dans un délai de 15 jours.
- Ce nouveau procédé démarre en septembre 2025 et sera **évalué** régulièrement dans le courant de l'année. L'intervision régulière avec l'ensemble de l'équipe participe à une analyse plus fine des situations, de même que les supervisions réalisées par la direction du centre pour des situations particulières.

***** Avec les parents :

Nous accordons du temps aux entretiens de parents afin de cerner au mieux la demande et les difficultés rencontrées, mais aussi envisager les pistes de solutions, souligner les ressources disponibles dans les différents milieux de vie de l'enfant et du jeune.

Nous assurons un rôle d'interface entre les différents partenaires (les parents, le milieu de vie, l'école, les thérapeutes extérieurs, les services sociaux locaux,…).

En 2025-2026, nous poursuivons nos rencontres formelles, entamées en 2024-2025, avec le réseau de partenaires externes : invitations des partenaires lors de nos réunions afin d'échanger sur nos missions et de co-construire nos collaborations ; journée d'échanges de pratiques avec les pôles territoriaux ; mise en place de méthodologie commune, d'échanges d'informations essentielles et ce, avec l'objectif commun « le bien-être de l'enfant ».

* Avec les enfants :

L'aide directe leur est proposée par le biais d'entretiens, de bilans affectifs, bilans pédagogiques avec l'accord préalable des parents ou responsables légaux.

* Avec les équipes pédagogiques :

Notre équipe propose aux enseignants de développer le travail en co-construction. Pour ce faire nous souhaitons être attentifs aux conditions de temps (la durée des entretiens) et de lieu (un local) favorables à ce travail de réflexion commune ayant pour but de construire et chercher ensemble les solutions aux difficultés rencontrées à l'école.

Toutes les demandes qui nous sont formulées sont analysées en équipe et les pistes d'interventions tiennent compte des possibilités, des limites et missions de chacun. L'orientation vers des services de 2° ligne ou des spécialistes est également une forme de réponse à la demande.

Dans l'enseignement secondaire, précisons que les demandes des jeunes sont écoutées et analysées dans leur globalité tout en prenant le recul nécessaire notamment au niveau du temps et de contexte. Nos interventions sont guidées par la volonté de rendre le jeune acteur de ses choix, de mettre ses compétences en avant et stimuler les ressources de son milieu de vie. Le respect du rythme de chacun et l'adhésion du jeune sont indispensables à un accompagnement adéquat.

II. Action de Prévention

* Prévention en maternelle :

Notre équipe est présente auprès des parents, des équipes pédagogiques, des enfants au sein de la classe ou en individuel. L'arrivée des logopèdes dans notre équipe a permis de développer un travail de prévention centré sur les aspects pédagogiques en maternelles. Le repérage des difficultés tout au long de la scolarité en maternelle, et particulièrement en 3° mat se fait en concertation et collaboration étroite avec les enseignants et avec les parents. Un projet de lecture vivante a été mis en place au sein des écoles mais aussi via une formation aux enseignants. Ce projet devrait être poursuivi cette année scolaire. Des animations collectives selon les besoins exprimés pourraient également être envisagées.

* Prévention dans ses différentes facettes tout au long du parcours scolaire des enfants et des jeunes. Notre centre PMS implique les équipes pédagogiques et/ou les parents dans ses interventions en matière de prévention.

La prévention se doit d'être coordonnée et globale. Pour ce faire, nous adoptons un rôle de tiers et d'interface entre les écoles, les familles et les services extérieurs. Nous proposons des animations sur des thèmes variés tels que l'éducation affective, relationnelle et sexuelle, l'estime de soi, l'expression des émotions, l'entrée en primaire, le passage en secondaire, le harcèlement, la CNV, lecture interactive…le bien-être de l'enfant…

Notre équipe a développé différents outils pratiques en matière de prévention et des animations peuvent également être développées à la demande de l'école ou de parents avec des thématiques plus particulières si elles répondent à un besoin ou une problématique qui peut se régler de cette façon (conflit, violence au sein d'une classe, harcèlement entre pairs, limites,...).

Les animations sont mises en place après concertation avec les enseignants concernés et en veillant à la cohérence et la continuité possible au sein de l'école afin de les rendre plus porteuses.

III. Le soutien à la parentalité

Notre équipe est soucieuse d'accompagner au mieux les parents dans leur rôle éducatif auprès de leurs enfants ou leurs adolescents. Nous souhaitons être respectueux du rythme, des valeurs, des cultures et modes de vie de chacun tout en gardant le bien-être de l'enfant en priorité et en visant son épanouissement tout au long de sa scolarité. Le respect et l'écoute de chaque famille permet de soutenir les rôles parentaux et d'aider à faire émerger les compétences utiles à ceux-ci.

Notre place est particulière car nous sommes, d'une part, très présents dans l'école grâce à une collaboration étroite avec les enseignants, qui nous permet d'avoir avec une bonne connaissance du terrain et cela en conservant notre indépendance.
D'autre part, nous entretenons le lien avec les parents par le travail appuyé que nous réalisons avec eux. Nous tenons à préserver cette place charnière qui est garante de la qualité de notre travail au bénéfice de chaque enfant.

Partenaires/ Réseau

- Rencontre directions d'école

Afin de privilégier et de renforcer les liens établis avec nos écoles, nous programmons chaque année scolaire une rencontre avec les directions d'écoles et l'ensemble des agents de notre CPMS.

En parallèle, la direction du CPMS rencontre chaque directeur d'école au moins une fois par année scolaire.

Les objectifs de ces rencontres sont non seulement de maintenir le lien mais aussi de rappeler le cadre de nos missions, de présenter les nouvelles sous-équipes et agents, de clarifier nos procédures d'intervention et notre réalité au sein des établissements scolaires.

2025-2026 : participation à un projet Erasmus avec deux de nos établissements scolaires.

- Journée Pôle-PMS

Lors de l'année scolaire 24-25, nous avons régulièrement rencontré la coordinatrice des pôles de Geer dans le but de partager et d'échanger sur nos réalités de terrain mais aussi de coordonner nos actions. Afin d'établir du lien et de rappeler les missions de chaque structure, notamment sur la question du secret professionnel, une journée de rencontre interservices a été organisée en collaboration avec le CLPS de Huy.
Cet évènement sera reproduit en 2025-2026 en vue de poursuivre notre collaboration.

Poursuite du travail collaboratif avec le PSE

Depuis 2024-2025, la collaboration avec le PSE s'organise et se poursuit en fonction de la disponibilité des deux services, notamment pour les situations en lien avec la santé et l'hygiène (quelques situations de négligence et maltraitance).

Nous avons notamment mis en place des rencontres annuelles avec le coordinateur du PSE et l'envoi de fiches de liaison de ce service vers le nôtre, avec l'objectif de créer des ponts entre nos deux services. Des modalités de fonctionnement sont également en cours.

Accueil de partenaires privilégiés lors des réunions d'équipe :

PSE de Liège et de Huy, « Choisir » planning familial de Huy, SOS enfants, SAJ, Aide aux victimes, PPL….

Coordination et partage des établissements scolaires avec le planning familial de Huy en vue de répondre à l'obligation d'animations EVRAS au sein des écoles.

Objectifs : complémentarité, échanges sur nos réalités professionnelles, établissement d'un réseau.

Collaboration avec le SEGEC :
En 2024-2025, accueil de 2 membres du Segec au sein de notre centre dans le cadre de « Vis ma vie ! ».
Participation aux formations et séminaires organisés par le Segec.
Transmission des informations de ces derniers.
La direction participe en tant que membre aux réunions CZ, ACD, ARP, ADL, CCAEMV, PCS, CLPS, …

Perspectives

Fonctionnement de l'ASBL et du centre :

Au niveau de l'ASBL :

- Mutualisation des procédures au sein des 3 centres (en cours mais à poursuivre)
- Poursuite des groupes de travail (animation, orientation scolaire, informatique, organisation de la vie quotidienne des centres de Huy).
- Journée ASBL

Au sein du CPMS Huy 2 :

- Mise en place d'une supervision en mai 2025, qui se poursuivra sur 2 années scolaires.
- Mise en œuvre de notre projet de centre

Thèmes et réflexions transversaux

- Harcèlement
- Absentéisme scolaire, quelle place pour les CPMS ?
- Projets de prévention/ Approche globale

Pour les années à venir, nous pensons travailler plus particulièrement **le soutien à la parentalité** avec comme objectif l'établissement/ le renforcement du lien de confiance avec les parents dans l'hypothèse que ce lien établi puisse être un levier de la prévention de la maltraitance, de l'absentéisme scolaire….

Exemple de projet :

Projet : Renforcement du lien de confiance avec les parents dans une démarche de prévention et d'éducation à la parentalité

- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

  Dans un contexte où les familles peuvent être confrontées à des défis éducatifs, sociaux ou émotionnels, il apparaît essentiel de renforcer le lien entre les structures éducatives et les parents. Ce lien de confiance constitue un levier fondamental pour prévenir les situations de vulnérabilité, soutenir les compétences parentales et promouvoir une parentalité bienveillante et éclairée.

- LES OBJECTIFS DE CE PROJET POURRAIENT ETRE :
  - Créer un climat de confiance et de dialogue entre les professionnels et les familles.
  - Accompagner les parents dans leur rôle éducatif à travers des actions de sensibilisation et de soutien.
  - Prévenir les difficultés familiales par une approche proactive et collaborative.
  - Valoriser la coéducation comme principe fondamental du développement de l'enfant.

- DIFFERENTS TYPES D'INTERVENTION SERAIENT A REFLECHIR ET A DEFINIR EN EQUIPE TELS QUE :

1. Actions collectives de sensibilisation

- Organisation d'ateliers thématiques (communication, gestion des émotions, autorité bienveillante…) ;
- Création de groupes de parole entre parents pour favoriser le partage d'expériences ;
- Interventions de professionnels spécialisés (psychologues, éducateurs, médiateurs familiaux).

2. Communication

- Mise en place d'outils de liaison adaptés ; Information claire sur les thématiques éducatives via des billets d'information
- Invitation des parents à participer à des conférences, des séances d'informations, des pièces de théâtre (…) organisées avec le soutien et en partenariat avec les institutions scolaires.

3. Valorisation de la coéducation

- Implication des familles dans les décisions éducatives et les projets.
- Reconnaissance du rôle des parents comme partenaires éducatifs.
- Développement d'une culture de collaboration entre professionnels et familles.

Conclusions

Notre projet de centre se veut non seulement un outil de travail, un point de repère pour les agents. Ce nouveau projet de centre consiste également en un plan de pilotage alimenté de regards réflexifs portés sur notre pratique professionnelle, d'hypothèses et de mises en pratique pour les années à venir.

Au vu de notre structure institutionnelle actuelle, celui-ci sera revu et réajusté annuellement afin d'adapter notre travail aux besoins du terrain.

Il servira également d'outil de visibilité et de référence auprès des établissements scolaires et partenaires extérieurs avec lesquels nous collaborons. Nous pensons réaliser une synthèse de ce dernier qui sera remise aux directions d'écoles partenaires lors de notre rencontre annuelle.

[i] CPMS HUY 2

Annexes :